

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 14**

Engagement 14 :

Répondre à la question 3 de la demande de renseignements numéro 3 de la Régie :

3 Référence : HQD-14, document 1, page 47

Préambule :

Gestion du risque du surplus ou du déficit du régime de retraite ainsi que sa volatilité.

Évaluation du risque, du rendement et de l'attribution du rendement.

Demandes :

- 3.1 Est-ce qu'Hydro-Québec a implanté une gestion du risque du surplus ou du déficit et une gestion pour la volatilité de ce surplus ou de ce déficit du régime de retraite? Si oui, quelles sont les techniques de gestion utilisées pour gérer le risque et la volatilité?

Réponse à l'engagement 14 :

Hydro-Québec gère d'abord le surplus du régime en adhérant à des principes bien définis dans l'établissement des prestations payables du régime, ainsi que dans son financement.

Au niveau des prestations payables, Hydro-Québec recherche, dans le cadre des négociations avec ses employés, des bonifications au régime qui sont de nature temporaire. Quant au financement, différentes modalités de versement des cotisations sont prévues au règlement du régime. Ces modalités sont liées au niveau de capitalisation du régime et peuvent être résumées de la façon suivante :

- **les cotisations salariales et patronales cessent lorsque le taux de capitalisation du régime dépasse 110% ;**
- **il y a retour graduel aux cotisations pour les employés et l'employeur lorsque le ratio de capitalisation est inférieur à 110% ;**
- **en présence de déficit, Hydro-Québec verse une cotisation suffisante pour couvrir la portion du coût des services rendus non financée par les cotisations d'employés et tout montant supplémentaire pour pourvoir à l'amortissement des déficits ;**

- une règle du banquier est en application. En vertu de cette règle, toute cotisation d'Hydro-Québec qui excède ses cotisations régulières est remise, sous forme de congé de cotisation, prioritairement à l'employeur dès qu'un excédent de capitalisation et de solvabilité est identifié.

Pour le promoteur du régime, le risque de surplus s'exprime principalement par la volatilité du coût constaté à ses états financiers. La volatilité de ce coût constaté peut être gérée en utilisant, dans le calcul du coût constaté, différents mécanismes de lissage permis par la norme 3461 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés. Veuillez vous référer à la référence HQD-8, document 13, pages 8 à 10 pour une description des principaux mécanismes de lissage utilisés par Hydro-Québec. Ces mécanismes de lissage sont d'usage courant chez les promoteurs de régime de retraite pour les fins du calcul du coût constaté.

3.2 Est-ce que le Distributeur évalue le risque du régime de retraite par des évaluations de type valeur à risque (value at risk) ? Si oui, expliquer le processus d'évaluation du risque du régime.

Réponse à l'engagement 14 :

Le distributeur n'évalue pas le risque du régime par des évaluations de type valeur à risque, ces évaluations sont plutôt faites par Hydro-Québec pour l'ensemble de ses divisions.

Le processus d'évaluation du risque du régime est complexe et nécessite la modélisation intégrée de l'actif et du passif du régime. Pour Hydro-Québec, ces évaluations visent principalement à mesurer la volatilité du coût constaté (i.e. la charge de retraite). En vertu de ces modélisations, les variables financières (comme par exemple le niveau des taux d'intérêt et le rendement des catégories d'actif) qui affectent l'évolution du passif et de l'actif sont simulées sur un horizon de quelques années. L'actif et le passif du régime, ainsi que le coût constaté aux états financiers, sont alors projetés dans le futur selon ces différents environnements financiers afin d'en établir leur distribution.

Le risque associé au régime peut ainsi être mesuré comme l'écart-type de cette distribution ou comme la valeur à risque à différents seuils de probabilité (par exemple au 25^e centile).

3.3 Est-ce qu'Hydro-Québec évalue la performance de sa gestion du portefeuille, c'est-à-dire Hydro-Québec fait-elle l'attribution du rendement qui explique la performance au dessus ou au dessous de l'indice de référence du régime, soit par l'allocation de l'actif ou soit par la sélection de titres? Si oui, veuillez situer la performance observée soit, du premier quartile au 4^{ième} quartile sur la période allant de 1999 à 2003, par rapport à d'autres régimes de pension au Canada tant au niveau de la performance de l'allocation de l'actif que sur la performance des gestionnaires de portefeuilles pour chaque classe d'actif.

Réponse à l'engagement 14 :

La firme RBC Services Internationaux évalue la performance de la caisse de retraite d'Hydro-Québec. La performance de la gestion de la caisse de retraite ou la valeur ajoutée générée par la gestion active est évaluée par l'écart entre le rendement du portefeuille et celui du portefeuille de référence géré de façon indicielle. RBC ne situe pas les valeurs ajoutées de la caisse dans l'univers des caisses de retraite canadiennes.

Le tableau suivant donne les valeurs ajoutées générées par les gestionnaires de portefeuille à l'intérieur des différentes catégories d'actif de même que la valeur ajoutée par l'activité répartition d'actif au cours des trois dernières années.

Valeurs ajoutées par la gestion active de la caisse de retraite			
	2001	2002	2003
Catégories d'actif	2,9%	0,7%	0,1%
Répartition d'actif	-0,3%	0,1%	0,6%
Valeur ajoutée totale	2,6%	0,8%	0,7%

Avant 2001, le rendement total de la caisse de retraite d'Hydro-Québec était comparé au rendement médian des caisses de retraite canadiennes de l'univers SEI¹ sans attribution de la performance entre les classes d'actif et la répartition d'actif. Depuis 2001, le portefeuille de référence est une répartition fixe cible de l'actif à long terme. Cette structure de l'actif a été établie en prenant en considération les caractéristiques et obligations financières propres du régime.

¹ Service d'évaluation de fonds